CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À L'APPROBATION DU CONSEIL À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE

VILLE DE VARENNES SÉANCE SPÉCIALE

21 OCTOBRE 2019 19 H

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 octobre 2019 à 19 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers

Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de Monsieur le

maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Me Marc Giard, directeur des Services juridiques

et greffier

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

_

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2019-434 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2018-128 Transformation du bâtiment principal 248, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-10-108 du 9 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2018-128, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de A. Sabourin, dossier « Ajout d'un garage, d'une véranda et rénovation au 248 Sainte-Anne », en date du 26 septembre 2019.

Il est suggéré au propriétaire de prolonger l'aspect de pierre de moellon présent sur la fondation de la partie principale du bâtiment à la même hauteur sur le nouveau garage.

Le bâtiment principal est sis au 248, rue Sainte-Anne, sur le lot P-14 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-640.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-435 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-124 Installation d'une enseigne détachée 123, chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-10-109 du 9 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2019-124, afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la Commission scolaire des Patriotes, dossier « École secondaire Le Carrefour », en date du 24 septembre 2019, conditionnellement à ce que des aménagements paysagers soient réalisés à la base de l'enseigne détachée.

L'enseigne est sise au 123, chemin du Petit-Bois, sur le lot 924 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans les zones M-505 et M-574.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPEILS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-436 Préparation du devis de performance et du programme fonctionnel et technique (PFT) Futur Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 17 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la compagnie Pageau & Morel pour l'élaboration d'un devis de performance et du programme fonctionnel et technique (PFT), pour un montant de 85 656.38 \$ taxes incluses.

Cette dépense est affectée au surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3290

ADOPTÉE.

2019-437 Installation d'un caniveau dans le stationnement de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 10 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par Madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'installation d'un caniveau dans le stationnement de l'hôtel de ville à Excavation Civilpro Inc., pour un total de 30 353.40 \$, taxes et imprévus inclus.

Certificat du trésorier numéro 3289

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-438 Adoption — Plan de sécurité civile de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

CONSIDÉRANT que le Plan de mesures d'urgences applicable sur le territoire doit être adapté afin de refléter ces dispositions ;

CONSIDÉRANT que ces adaptations doivent être apportées au plus tard le 9 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adopte son Plan de sécurité civile, joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Ce plan remplace le Plan de mesures d'urgences présentement applicable sur le territoire.

ADOPTÉE.

2019-439 Sécurité civile — Demande d'aide financière – Volet 3

IL est proposé par Madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 100 000 \$, dans le cadre du

Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 100 000 \$, pour un projet qui totalise un investissement global de 208 190.98 \$ en sécurité civile ;

AUTORISE Madame Caroline Gagnon, conseillère à la Direction générale et au bureau de projets, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

	L'ordre du i	jour étant épuisé,	monsieur le	e maire lève	l'assemblée	à 19 h 03.
--	--------------	--------------------	-------------	--------------	-------------	------------

Le maire,	Le directeur des Services juridiques et greffier,
Martin Damphousse	Me Marc Giard, OMA